



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AEA 2022-09-24/21
Décentralisation de la santé

CONSIDÉRANT QUE le Québec a un des systèmes de santé les plus centralisés et les plus concentrés au monde;

CONSIDÉRANT l'absence de gestionnaires décentralisés et l'incapacité du système à adapter les services de santé et sociaux aux besoins de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a démantelé en 2015 les dernières structures décisionnelles locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel répond davantage aux demandes et besoins d'ordres professionnels que des régions;

CONSIDÉRANT QUE le système de santé et de services sociaux connaît présentement une des pires crises de son histoire;

CONSIDÉRANT QUE les régions voient leur niveau de services de santé diminuer année après année au profit des grands centres;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des régions doivent se déplacer sur de plus longues distances afin d'avoir accès aux services de santé, même ceux de première ligne;

CONSIDÉRANT QUE ces distances à parcourir ont un impact sur l'accès au système de santé et affectent l'assiduité des patients à leur traitement;

CONSIDÉRANT QUE les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSS) évaluent l'accès aux services sur la base des régions administratives et que cette approche ne permet pas d'établir un véritable portrait de l'accès aux services de santé et aux services sociaux dans nos communautés et nos régions;

CONSIDÉRANT QUE les propositions actuelles des partis politiques n'ont pas fourni de solutions satisfaisantes à la question de l'accès aux services de santé et sociaux dans les régions;

Sur proposition de Mme Claire Bolduc, préfète - MRC Témiscamingue, appuyée par M. Luc Desjardins, maire de Ripon, il est résolu :

DE DEMANDER au prochain ministre de la Santé et des Services sociaux de reprendre les éléments suivants dans la réforme qu'il apportera à son ministère et au réseau :

- Refonder le réseau sur la base des centres locaux de services communautaires (CLSC) dont l'objectif originel était de répondre aux besoins biologiques, psychologiques et sociaux des populations, en termes de ressources, de services et d'accès, en concertation avec les élus-es et intervenants du milieu;
- Mettre fin à la desserte des soins par programme par territoire de CISSS ou CIUSSS pour plutôt assurer l'accès aux soins et services en fonction des territoires de MRC;
- Coordonner le déploiement et l'utilisation des ressources sur le territoire (incluant les médecins) en fonction des CLSC pour assurer un accès constant aux citoyens dans tous les territoires;
- Maximiser les compétences de tous les professionnels de la santé, appuyés sur l'expérience des infirmières praticiennes spécialisées, et uniformiser cette pratique à l'ensemble des régions ainsi que faciliter la collaboration entre les corps d'emplois des professionnels de la santé;
- De nommer un gestionnaire-cadre supérieur par territoire de MRC qui aura la responsabilité de faire le lien direct entre le président-directeur général du CISSS/CIUSSS et les élus-es de la MRC;
- D'inclure une participation des élus municipaux aux instances régionales en santé;
- De doter ce gestionnaire-cadre des pouvoirs et des moyens nécessaires pour établir et mettre en œuvre un plan d'action pour la prestation des services de santé et de services sociaux en accord avec le conseil de la MRC;
- De rendre ce gestionnaire-cadre imputable de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs inscrits au plan d'action;
- De miser sur la prévention en santé des populations appuyée sur une vision de développement social des collectivités;
- De réinvestir dans le réseau des groupes communautaires pour le déploiement des services sur le territoire, principalement en leur assurant un financement de base qui ne soit pas lié à la réalisation de projets.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.


Sylvain Lepage
Directeur général


Date